

Annexe – Note spécifique relative à la protection de la rivière La Comté

Projet d'extension d'une exploitation agricole – Commune de Roura

1. Contexte

Le projet est implanté à proximité de la rivière La Comté, cours d'eau majeur de la commune de Roura présentant un intérêt écologique important.

Conscient de cette sensibilité environnementale, le maître d'ouvrage a intégré dès la conception du projet des mesures destinées à préserver durablement la qualité des eaux, les habitats rivulaires et les continuités écologiques.

2. Préservation des ripisylves

Aucune intervention n'est prévue au sein de la végétation rivulaire. Les boisements bordant la rivière ainsi que les principaux talwegs seront conservés afin de maintenir leurs fonctions écologiques :

La protection contre l'érosion des berges ; la filtration naturelle des eaux de ruissellement ; le maintien des habitats de la faune ; le maintien de la continuité écologique.

Des bandes végétalisées permanentes seront conservées entre les zones de pâturage et le réseau hydrographique.

3. Gestion des eaux de ruissellement

Les aménagements ont été conçus afin de limiter les écoulements directs vers la rivière. Les pistes suivront autant que possible les lignes naturelles du terrain afin de limiter les phénomènes d'érosion.

Les secteurs sensibles conserveront leur couverture végétale. Les eaux pluviales seront infiltrées naturellement autant que possible.

4. Protection contre les pollutions

L'exploitation adoptera une gestion extensive des pâturages limitant le recours aux intrants. Les produits phytosanitaires, lorsqu'ils seront exceptionnellement utilisés, seront stockés dans un local sécurisé conforme à la réglementation.

Les effluents d'élevage feront l'objet d'une gestion raisonnée afin d'éviter tout transfert vers les milieux aquatiques. Aucun rejet direct d'effluents dans le milieu naturel ne sera autorisé.

5. Gestion du pâturage

Les bovins n'auront pas accès aux berges de la rivière. Les secteurs les plus sensibles seront clôturés afin d'éviter le piétinement des berges, la dégradation des ripisylves et les apports directs de matières organiques dans le milieu aquatique.

6. Suivi environnemental

Un suivi régulier permettra de vérifier le maintien des bandes boisées ; l'absence de phénomènes d'érosion importants ; le bon état des berges ; le maintien de la qualité des écoulements ; le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.

Des mesures correctives pourront être mises en œuvre si nécessaire.

Le projet privilégie l'évitement des secteurs écologiquement sensibles, la conservation des ripisylves et des corridors écologiques, ainsi qu'une gestion agricole limitant les risques de pollution diffuse.

Ces dispositions permettront de préserver durablement la qualité écologique de la rivière La Comté tout en assurant le développement de l'exploitation agricole.